Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 9

Artikel: En souscription
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-189692

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vingt-cinquième année. N° 9. Samedi 26 Février 1887.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :		
SUISSE : un an . .	4 fr. 50	On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.
½ mois .	2 fr. 50	
ETRANGER : un an .	7 fr. 20	

CAUSERIES DU CONTEUR
2me *et* 3me *séries*.
Prix 2 fr. a série ; 3 fr. les deux.

En souscription, *pour paraître prochainement*
4me édition du

VOYAGE DE FAVEY ET GROGNUZ

ou deux paysans vaudois à l'Exposition universelle de 1878 et Course à Fribourg et à Berne,

suivis des

AVENTURES DE PHILIPPE GRISET

par L. MONNET.

Le tout, revu et augmenté de nombreux détails, formera un joli volume illustré de 25 à 30 vignettes, hors texte, par **E. Déverin.**

On peut souscrire par lettre ou carte-correspondance, et au bureau du *Conteur vaudois*, rue Pépinet, 3, Lausanne.— Prix pour les souscripteurs : fr. 1.60. En librairie : fr. 2.

La sophistication et le faux poids.

Dans les temps de progrès et de liberté où nous vivons, et malgré la loi sur le contrôle des denrées alimentaires, les consommateurs sont plus exposés que jamais, non pas à être empoisonnés — la chose est rare — mais à manger ou à boire une chose pour une autre.

Deux manifestations récentes, l'une pour le manger et l'autre pour le boire, ont eu pour but de revendiquer hautement *le droit à la fraude.*

D'une part, les marchands de vin de Paris ont tenté de faire reconnaître le « mouillage », c'est-à-dire l'addition de l'eau au vin, comme un procédé honnête et licite. D'autre part, M. Hauser, avocat à Pfäffikon (Zurich), a estimé, dans un mémoire adressé au Conseil fédéral, que c'était porter atteinte à la liberté de commerce et d'industrie que d'empêcher à un fabricant de vendre de la mélasse pour du miel naturel préparé par les abeilles.

Nous ne savons pas si l'administration parisienne, et plus tard les Chambres françaises, donneront raison aux « mouilleurs » sans scrupules, ou si force restera au laboratoire municipal, protecteur des consommateurs et des vins purs. Mais ce que nous savons, c'est que le Conseil fédéral n'a pas admis le recours et la théorie de M. Hauser, et s'est montré, au contraire, disposé à aider aux cantons dans la lutte qu'ils ont à soutenir contre les falsifications de toute nature, qu'on voudrait recouvrir du manteau de la liberté d'industrie et de commerce.

Cette lutte est opiniâtre et de tous les instants. Les sophisticateurs, aidés par la chimie et l'expérience, deviennent de plus en plus habiles à frelater les marchandises de première nécessité. Il sera bon de ne pas trop compter sur la pureté des denrées en poudre comme le café, le cacao, le poivre, la canelle, etc., et d'habituer nos organes olfactifs à des sensations approximatives. Le thé, qui est aujourd'hui d'un usage si général, n'est une boisson agréable que si l'on ne tombe pas dans les qualités tout à fait inférieures, dont l'infusion ne rappelle que d'une manière très lointaine le breuvage des fils du Ciel. Car il y a dans ces paquets de thé de basse sorte, des promiscuités de feuillage à dérouter le botaniste le plus érudit, fût-il Linné en personne. Mélange bizarre de plantes fort étonnées de se rencontrer, les unes pour la première fois, les autres pour la seconde.

Bien que le miel naturel soit devenu, grâce aux perfectionnements apportés à sa production, une douceur relativement bon marché, il rencontre dans le commerce une concurrence acharnée pour la fourniture aux nombreux hôtels de notre pays. Le sirop, la mélasse, remplacent l'activité des abeilles, qui n'auront bientôt rien de mieux à faire qu'à se mettre en grève, faute de pouvoir placer leurs produits.

Malheureusement, les marchands de miel frelaté ou fabriqué ont pour eux, nous dit-on, non seulement les maîtres d'hôtel qui y trouvent leur compte par un prix inférieur, mais encore une grande partie de leur clientèle, qui consent à la substitution, ou même l'approuve.

Du reste, il n'y a pas que les chimistes qui peuvent induire le public en erreur. Voici une femme de la campagne qui apporte des saucisses aux choux sur le marché. La femme a bonne façon et les saucisses aussi. Elle n'avait pas l'intention d'en vendre, mais on a toujours besoin d'un peu d'argent et puis les porcs étaient plus gros que l'an dernier.

Quelques bonnes ménagères veulent faire une surprise à leur mari, qui raffole de la saucisse aux choux. Elles se laissent séduire par les carrés rouges et blancs qui émaillent le boyau un peu ratatiné, et dissimulent cette fantaisie, qui sous une chaîne d'oignons, qui sous un paquet de poireaux.

Le soir, madame apporte à son mari cette trouvaille, cette rareté, toute chaude avec sa bonne odeur de choux ! Mais, ô déception ! cette saucisse, faite par et pour la famille, ne contient que des choux, et les petits carrés rouges et blancs, si